



ID DE POLITIQUE	BP-E-08	SUJET	POLITIQUE DE MODIFICATION ET D'ANNULATION
SECTION	EXAMENS		
ENTRÉE EN VIGUEUR	1 ^{ER} MAI 2023	CYCLE DE RÉVISION	TOUS LES 2 ANS
DATE DE MODIFICATION		PROCHAINE RÉVISION	PRINTEMPS 2025

N.B. Afin d'alléger le présent document, le masculin est employé comme genre neutre.

Politique

Le CCEB compte sur l'exactitude des informations fournies par les candidats et exige que des mises à jour soient fournies en temps opportun. Le CCEB comprend également que les circonstances des candidats changent de temps à autre et que ceux-ci peuvent souhaiter apporter des modifications à leurs informations personnelles, au site d'examen sélectionné ou à leur candidature.

Objectif

Cette politique vise à fournir de la clarté et de la transparence aux candidats qui ont besoin de modifier leurs informations ou leur demande (« *application* ») d'examen.

Définitions :

Dans cette politique :

- a. « CCEB » désigne le Conseil canadien des examens chiropratiques.
- b. « Candidat » désigne un étudiant ou un chiropraticien diplômé qui souhaite écrire tout ou partie des examens du CCEB;
- c. « Directeur général » désigne le Directeur général du CCEB;
- d. "Circonstances extraordinaires" signifie une situation imprévue hors du contrôle du candidat, relative aux politiques et procédures d'examen, qui justifie l'équité d'accorder une exemption à un candidat particulier des politiques du CCEB telles que celles-ci sont appliquées à tout autre candidat.

Processus

Modification des informations personnelles:

- Les candidats doivent informer immédiatement le CCEB de tout changement apporté à

- leurs données personnelles.
- Les candidats sont responsables de l'exactitude des informations personnelles qui sont essentiels pour le CCEB.
 - Les informations personnelles comprennent :
 - Nom
 - Les changements de nom doivent être accompagnés d'une documentation officielle émise par le gouvernement démontrant le changement de nom.
 - Pronoms
 - Les changements de pronom peuvent être demandés avant la réception de la documentation officielle du gouvernement.
 - Adresse
 - Adresse e-mail :
 - Numéro de téléphone
 - Date d'obtention du diplôme
 - Tout changement doit être reçu par écrit (par e-mail). Nous n'accepterons pas de demande de modification par téléphone.
 - exams@cceb.ca
 - Le mot de passe que vous avez établi dans votre demande peut être requis pour apporter des modifications.

Changement de site d'examen:

- Nous devons recevoir la demande de changement de site avant la date butoir de candidature qui a été affichée.
- Les modifications concernant le site d'examen incluent :
 - Changer d'un site physique à un autre site physique,
 - Passer à l'option de surveillance **à distance** d'une surveillance en personne ou vice-versa,
 - Passer à l'option d'une surveillance **en personne** d'une surveillance à distance ou vice-versa,
- Tout changement doit être reçu par écrit (par e-mail). **Nous n'accepterons pas** de demande de modification par téléphone.
 - exams@cceb.ca

Annulation de la demande de candidature à l'examen :

- La demande d'annulation doit être reçue avant la date butoir d'inscription pour recevoir un remboursement complet.
- Si nous recevons une demande d'annulation après la date butoir de candidature, la personne candidate perdra l'intégralité de ses frais de candidature.
 - Il se peut que les candidats qui fournissent des preuves suffisantes et acceptables de circonstances extraordinaires reçoivent un remboursement partiel.
- Les demandes d'ajournement d'examen ne sont pas autorisées.
- Tout changement doit être reçu par écrit (par e-mail). Nous n'accepterons pas de

demande de modification par téléphone.

○ exams@cceb.ca

- Les remboursements sont traités par PayPal en dollars canadiens.
- Les décisions de remboursement sont à la seule discrétion du Dg de CCEB.
- Les décisions de remboursement sont définitives.

Frais administratifs:

- Le CCEB se réserve le droit de faire appliquer des frais administratifs à toute demande de changement.

Portée :

Cette politique s'applique à toute personne candidate à l'examen du CCEB.

Responsabilité :

Approbation (politique) : Toute modification de cette politique doit être approuvée par le Dg du CCEB.